

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les termes et conditions de vente par les sociétés Imprimerie Nationale, IN Continu et Services, Chronoservices (ci-après dénommées « IN ») au client (ci-après « Client ») de produits (« Produits »). Il ne sera dérogé aux présentes Conditions Générales de Vente que par accord écrit des Parties. Les présentes Conditions générales régissent exclusivement les ventes à distance de Produits, par l'IN, par l'intermédiaire de sa boutique en ligne <https://www.in-vente.com>. **Le fait pour tout Client de passer commande sur le site précité, implique son acceptation entière et sans réserve des présentes conditions, sauf accord écrit des Parties.** Les présentes Conditions Générales de Vente sont conformes aux usages professionnels et aux préconisations de la Fédération de l'Imprimerie et de la Communication Graphique (FICG). IN et le Client sont désignés ci-après collectivement « les Parties » ou individuellement « la Partie ».

## ARTICLE 1. COMMANDES

### 1.1 ENREGISTREMENT PREALABLE

Tout Client souhaitant passer une commande sur le site précité doit en faire la demande via le site et s'inscrire préalablement auprès de l'IN. Le service Administration des Ventes le contacte par email avec un formulaire d'inscription ainsi que les présentes conditions générales de vente. Le Client renvoie ce formulaire communiquant ses coordonnées postales, et le nom et les coordonnées d'un contact IN. Après acceptation de l'IN et communication par courrier électronique de ses identifiants, le Client peut accéder à la boutique en ligne.

### 1.2 DEROULEMENT DE LA VENTE

Les Produits mis en vente en ligne sont ceux contenus dans le catalogue présenté sur le site et aucune possibilité de personnalisation n'est offerte. Le Client, après avoir effectué sa sélection de Produits, accède à une page de synthèse de sa commande lui permettant de vérifier le contenu de sa commande, de la modifier ou la valider, ou poursuivre ses achats. Il confirme sa commande en validant son panier électronique, après avoir coché la case d'acceptation des conditions générales de vente. La validation de son panier électronique vaut acceptation, sans réserve, des conditions générales de vente ainsi que des prix, volumes et quantités de produits commandés. Par conséquent, aucune modification, annulation et remboursement de la commande, à la demande du Client, ne peut intervenir après cette validation.

Après validation du panier par le Client, l'IN accuse réception de la commande par un courrier électronique. La vente n'est conclue qu'après acceptation expresse et écrite de la commande du Client par l'IN. L'acceptation de l'IN est matérialisée par la mise à jour du statut du panier électronique mentionnant « en cours de traitement », celui-ci est accessible sur le compte personnel du Client sur le site de la boutique en ligne de l'IN.

## ARTICLE 2. PRIX, FACTURATION ET REGLEMENT

### 2.1. PRIX ET FACTURATION

Les prix des Produits sont ceux en vigueur au moment de la passation de la commande et ils sont consultables sur le site de la boutique en ligne <https://www.in-vente.com>.

Les prix s'entendent nets, Franco de Port en France emballage standard, hors taxes sur la base des tarifs en vigueur. Les frais de port à l'export sont à la charge du Client, sauf accord écrit préalable de l'IN.

Tout achat de marchandises fera l'objet d'une facturation et la facture sera expédiée avec la commande. Les Produits vendus par l'IN demeurent sa propriété, jusqu'au complet paiement de leur prix. A défaut de paiement, l'IN pourra exercer son droit à revendication du bien resté impayé.

Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert au client des risques de perte ou de détérioration des biens ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner dans les conditions figurant à l'article 3. La commande d'un Produit implique, de la part du client, l'acceptation inconditionnelle de cette clause.

Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application de la législation française ou celle d'un pays importateur ou d'un pays de transit et toutes modifications de ceux-ci entre la date de la commande et celle de la facture sont à la charge du Client. Les Clients pouvant prétendre au taux réduit de la TVA ou à une exonération de la TVA doivent fournir toutes justifications à cet égard lors de la passation de commande.

### 2.2 REGLEMENT

Sauf convention particulière, tous les paiements sont effectués à trente (30) jours date de facture, sans escompte. La facture mentionne la date à laquelle le paiement doit intervenir ainsi que le taux des pénalités exigibles le jour suivant la date de règlement inscrite sur la facture.

Sauf stipulation différente entre les Parties, les règlements seront effectués par virement bancaire adressé à Imprimerie Nationale – BP 50637- 59506 Douai Cedex.

### 2.3. RETARDS DE PAIEMENT

IN peut facturer des intérêts moratoires en cas de retard de paiement par le Client au taux égal au taux de refinancement appliqué par la Banque Centrale Européenne au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir (1<sup>er</sup> janvier ou 1<sup>er</sup> juillet), majoré de dix (10) points.

Ces pénalités sont majorées d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros par facture impayée. Toutefois, si les montants engagés par IN au titre du recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, IN pourra réclamer au Client une indemnité complémentaire, sur justification.

## ARTICLE 3. LIVRAISONS – EMBALLAGES -- RECEPTION

La livraison s'effectue par expédition par voie postale. Le transfert des risques s'effectue à la date de remise des Produits à la Poste. Les Produits, voyagent aux risques et périls du Client.

Les délais de livraison ont un caractère indicatif; leur dépassement ne peut justifier de la part du Client ni un refus des Produits, ni une résiliation du Contrat, ni une quelconque indemnité.

Les Produits font l'objet d'un emballage standard pour la France hors DOM-TOM et l'IN décline toute responsabilité pour avaries, casses ou détériorations. Des emballages spéciaux sont disponibles sur demande moyennant des frais supplémentaires. L'IN ne peut en aucun cas être tenue responsable des délais d'acheminement et de distribution des organismes de distribution du courrier, ni des conditions de transports, ni des conséquences susceptibles d'en découler pour le Client ; par conséquent toute réclamation de la part du Client devra être adressée à la Poste. La réception qualitative et quantitative des Produits livrés sera faite par le Client au lieu de livraison. Aucun retour pour un motif autre que celui de la non-conformité de la commande n'est accepté, sauf autorisation expresse et écrite d'un représentant de l'IN dûment mandaté.

Aucun retour de tout ou partie des Produits ne pourra être effectué par le Client sans l'accord préalable et écrit de l'IN, donnant lieu à l'émission d'un Bon de retour.

IN remplacera les Produits comportant un défaut de fabrication majeur empêchant l'utilisation normale du Produit ou non conforme aux spécifications demandées, à condition que l'IN ait été en mesure de constater lesdits défauts.

## ARTICLE 4. RESPONSABILITE - ASSURANCE

**La responsabilité de l'IN est limitée à la réparation des dommages matériels directs qui résulteraient d'une mauvaise exécution de ses obligations contractuelles.**

De ce fait, l'IN n'est pas tenue de réparer les dommages causés par toute faute ou négligence du Client ou de tiers relative à l'exécution du Contrat, ou les dommages résultant de l'utilisation par l'IN de documents techniques, données, ou de tout autre élément fourni ou dont l'emploi est imposé par le Client et comportant des erreurs non détectées.

En aucune circonstance, l'IN n'est tenue d'indemniser les dommages immatériels et/ou indirects consécutifs ou non tels que notamment: les pertes d'exploitation, de profit, le préjudice commercial, etc.

Toutes sommes et tous dommages confondus, la responsabilité de l'IN est plafonnée au montant H.T. des sommes encaissées au titre de la facture sur le fondement de laquelle la responsabilité est engagée. Le Client se porte garant de la renonciation à tout recours de ses assureurs ou de tiers en situation contractuelle avec lui, contre l'IN ou ses assureurs au-delà des limites et pour les exclusions fixées ci-dessus. Toute action contre l'IN devra être engagée dans les douze (12) mois suivant l'événement dommageable.

## ARTICLE 5. CESSIION ET SOUS-TRAITANCE

L'IN se réserve la possibilité de céder ou sous-traiter partiellement ou totalement, la fabrication des Produits commandés par le Client.

## ARTICLE 6. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET GARANTIE D'EVICION

L'ensemble des textes et images disponibles sur le site <https://www.in-vente.com> est protégé par les lois françaises sur la propriété intellectuelle.

L'ensemble des droits de propriété intellectuelle et industrielle afférents aux Produits est la propriété exclusive de l'IN.

Au cas où un tiers tenterait une action en contrefaçon de ces droits de propriété intellectuelle concernant les Produits livrés au Client, l'IN s'engage, à sa seule discrétion et à ses frais, à agir devant les tribunaux ou à transiger. Si un jugement définitif défavorable était rendu à l'encontre de l'IN, cette dernière, pourrait, à sa seule discrétion (i) prendre licence des droits du tiers susvisé, ou (ii) modifier les Produits incriminés de manière à éliminer la contrefaçon.

L'engagement ci-dessus ne s'appliquera que sous réserve que le Client ait immédiatement informé l'IN par écrit –par LRAR- de toute réclamation en contrefaçon concernant les Produits livrés par l'IN dans les plus brefs délais et que l'IN aura l'entière direction de l'action ou de la procédure quelle qu'elle soit.

La responsabilité de l'IN est expressément exclue si la contrefaçon résulte de la combinaison ou de l'association des Produits livrés avec tout autre produit ou de toute modification de tout ou partie des Produits résultant d'une intervention quelconque effectuée autrement que par l'IN.

## ARTICLE 7. FORCE MAJEURE

Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution de ses obligations dès lors que cette défaillance résultera d'un cas de Force Majeure tel que défini par la législation et la jurisprudence françaises. Tout autre cas est expressément exclu.

La Partie victime de la Force Majeure informe immédiatement - par LRAR - l'autre Partie de sa survenance, de sa durée et de ses conséquences prévisibles. Les obligations des Parties seront suspendues pendant toute la durée du cas de Force Majeure.

Dans l'hypothèse où cette suspension durerait plus de trente (30) jours à compter de sa date de notification (date de réception ou de première présentation de la LRAR), la Partie la plus diligente pourra notifier par LRAR à l'autre Partie la résiliation immédiate du Contrat, sans qu'il y ait lieu à une indemnisation quelconque.

## ARTICLE 8. NULLITE

La nullité ou l'inapplicabilité de l'une quelconque des présentes stipulations n'emportera pas nullité des autres stipulations qui conserveront toute leur force et leur effet.

## ARTICLE 9. INFORMATIONS NOMINATIVES

Il est rappelé au Client que les données nominatives qui lui sont demandées sont nécessaires notamment au traitement de sa commande et à l'établissement des factures.

Elles peuvent être transmises aux sociétés qui contribuent à ces relations telles que celles chargées de l'exécution des services et commandes pour leur gestion, exécution, traitement, expédition, facturation.

Imprimerie Nationale s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par le Client lors de la commande effectuée sur le site internet ligne <https://www.in-vente.com> et à les traiter conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Ainsi, le Client peut à tout moment exercer son droit d'accès, d'opposition, de rectification, de suppression sur l'ensemble des données personnelles qu'il a communiqué en adressant sa demande à l'adresse électronique suivante [ci-insa@imprimerienationale.fr](mailto:ci-insa@imprimerienationale.fr) ou postale Imprimerie Nationale - Service Communication - 104 Avenue du Président Kennedy - 75016 PARIS.

## ARTICLE 10. DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

La loi applicable est la loi française. Tout différend relatif à la formation, à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente est, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

Cette clause s'applique également en cas de référé, de recours en garantie, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs et quels que soient le mode et les modalités de paiement.

**CES CONDITIONS GENERALES DE VENTE CONSTITUENT L'ENSEMBLE DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LES PARTIES. ELLES ANNULENT ET REMPLACENT TOUS ACCORDS VERBAUX OU ECRITS ANTERIEURS OU POUVANT SE RAPPORTER A SON OBJET.**

**RAPPEL SUR L'ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE** « Le Client déclare avoir pris connaissance et accepter les termes et conditions du présent document sauf observations écrites et expressées 48 heures après réception des présentes. Il certifie que la personne physique qui accepte effectivement le présent document pour le compte du Client a le pouvoir d'engager ce dernier. Lorsque les termes et conditions du présent document sont acceptés par voie électronique, celles-ci ne peuvent faire l'objet d'aucune réserve écrite postérieure. »